

Direction des Relations Internationales - Coopération décentralisée avec Bistrita (Roumanie) - Actions de coopération pour l'année 2007 - Partenariat avec l'Université de Franche-Comté

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'année 2007 est une année particulière pour le jumelage entre Besançon et Bistrita (Roumanie) puisqu'elle correspond à l'anniversaire des dix ans de jumelage et à l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne. Ces deux événements donneront lieu à plusieurs actions. Ils ont fait l'objet d'un dossier intitulé «Besançon - Bistrita : même territoire, nouveaux défis» déposé fin février au Ministère des Affaires Étrangères dans le cadre de l'appel à projet national de soutien à la coopération décentralisée.

Ces actions reprennent les propositions de l'évaluation externe réalisée fin 2005 par le Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) sur l'ensemble de la coopération entre Besançon et Bistrita depuis 2002. Les conclusions de l'étude, et sa restitution aux différents acteurs impliqués dans les deux villes, ont permis de dégager les pistes d'action suivantes pour 2007 :

1. Réalisation de deux diagnostics de territoire à Besançon et à Bistrita

Les diagnostics territoriaux, orientés sur un partenariat de coopération décentralisée, auront pour objectif la mise en exergue des problématiques communes aux deux territoires tout en clarifiant les potentialités, les forces et faiblesses des actions menées de ville à ville et de société civile à société civile. Ils devront permettre aussi de mieux prendre en compte la notion de réciprocité dans les actions futures. Ils auront enfin à définir les actions futures en synergie et en complémentarité avec les actions menées dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et la Roumanie ou avec les organismes internationaux intervenant dans le Judet (équivalent du département en France) de Bistrita-Nasaud particulièrement.

Ils aborderont plus précisément :

- les principaux axes définis, prévus et/ou déjà mis en œuvre ;
- l'articulation entre les problématiques de développement du territoire et le choix des axes de coopération ;
- les attentes et motivations à coopérer des élus, des fonctionnaires, des acteurs sociaux, économiques, culturels. Cela suppose un travail d'identification des différents acteurs pouvant s'impliquer dans la coopération ;
- et enfin, la manière dont la collectivité organise ou non le débat sur son territoire autour de ces motivations.

Ces diagnostics seront réalisés dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Franche-Comté à travers la Maison des Sciences Humaines. Ce partenariat entre dans le cadre du projet CAENTI (en français «Action de Coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale»), financé par le 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique de l'Union Européenne, dans le programme spécifique «Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche». Le projet CAENTI a débuté le 1^{er} mars 2006 pour une durée de trois ans. Il est conduit par la Maison des Sciences de l'Homme CNRS-Université de Franche-Comté et coordonné par l'Université de Franche-Comté. Pour sa mise en œuvre, une convention de partenariat sera signée entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté.

2. Organisation de deux rencontres des différents acteurs impliqués dans la coopération à Besançon et à Bistrita

Deux rencontres seront organisées à Bistrita **au printemps** et à Besançon **à l'automne** en partenariat avec :

- les acteurs extra municipaux (Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération (DARIC), l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), l'Université de Franche-Comté (UFR STAPS et l'IUP Génie des Territoires et de l'Environnement), l'IMEA Entreprises (Chambre de Commerce et de l'Industrie du Doubs), l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Besançon (IUFM) ;
- les associations de la société civile impliquées dans les échanges entre les deux villes ;
- Europe Direct Franche-Comté dans le cadre de l'information sur l'Union Européenne ;
- Les acteurs élus et fonctionnaires de la Ville de Bistrita et les acteurs élus et fonctionnaires de la Ville de Besançon.

Ces rencontres permettront de sensibiliser les populations (éducation au développement et à la citoyenneté européenne) pour leur faire mieux comprendre le sens de la coopération décentralisée. L'idée est d'impliquer davantage les populations afin de faire de ces échanges un des leviers de la consolidation de la citoyenneté européenne et de la francophonie.

La restitution des diagnostics et leur croisement se feront lors de ces deux rencontres. Elle sera suivie d'ateliers de travail participatifs réunissant tous les acteurs impliqués dans les échanges entre les deux territoires. Tout ce travail permettra de finaliser un programme précis de coopération pour les 3 années à venir (2008-2010) entre les deux villes.

A l'issue des deux rencontres de Bistrita et de Besançon, une convention cadre de coopération sur 3 ans (2008-2010), notifiant les actions et les engagements des deux villes, pourra être signée sur un programme pluriannuel et multiacteurs. Le cas échéant, les deux collectivités territoriales chercheront dans le cadre de ce nouveau programme à mutualiser leurs actions et expériences avec les autres collectivités territoriales ou structures intervenant sur le même territoire ou dans les mêmes domaines en Roumanie.

Le tableau ci-dessous donne une vision d'ensemble des ressources prévisionnelles de la mise en oeuvre des actions prévues en 2007 :

Ressources prévisionnelles			
Source	Montant	%	Nature de l'engagement
* Ville de Besançon :			
- en numéraire	42 950 €	51,90 %	Acquis
- en valorisation*	6 000 €		Sollicité
* Valorisation Université de Franche-Comté	5 000 €		Sollicité
* Valorisation Ville de Bistrita	4 500 €		Sollicité
Total des ressources avec valorisation	98 250 €		
Total des ressources sans valorisation	82 750 €		
Ressources totales hors MAE	58 450 €		
Montant de la requête au MAE	39 800 €	48,10 %	Sollicité
TOTAL %		100,00 %	

Ainsi sur un total des ressources prévisionnelles sans valorisation de 82 750 €, une subvention de 39 800 €, soit 48,10 % du budget total, est sollicitée auprès du Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre de l'appel à projet national de soutien à la coopération décentralisée pour 2007. Le budget total valorisé des actions s'élève à 98 250 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme de coopération prévu en 2007 entre Besançon et Bistrita,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec l'Université de Franche-Comté la convention de partenariat permettant la réalisation des diagnostics de territoire,
- d'autoriser M. le Maire à ouvrir en recettes 39 800 € du Ministère des Affaires Etrangères (SGAR) par décision modificative de l'exercice courant au chapitre 74.04/74718.5025 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.